

Numéro 2018-02 - 22 février 2018

### Dans ce numéro

Réforme fiscale américaine : la position de l'ESMA sur ses impacts IFRS

Assurance : nos modèles d'états financiers selon IFRS 17 et IFRS 9 sont d'ores et déjà disponibles

Assurance : les premières discussions du groupe de transition vers IFRS 17

Banque : notre newsletter trimestrielle

Avantages post-emploi : l'IASB publie des amendements de clarification à IAS 19

#### Equipe de rédaction :

Emmanuel Paret, Edith Schwager

Pour toute question ou consultation technique, vous pouvez contacter notre département [Accounting Advisory](#).



Global IFRS institute



Contactez-nous

### Réforme fiscale américaine : la position de l'ESMA sur ses impacts IFRS

Suite au vote de la réforme fiscale américaine, l'ESMA a publié un « Public Statement » sur les conséquences comptables de cette réforme en IFRS. Cette communication précise notamment que :

- Les dispositions d'IAS 12 imposent de comptabiliser toutes les conséquences sur les impôts courants et différés des textes votés ou quasi-votés à la clôture d'un exercice.
- Les impacts de la réforme fiscale américaine doivent donc être comptabilisés dès les exercices civils 2017.
- L'ESMA s'attend à ce que les émetteurs européens soient en mesure d'effectuer une estimation raisonnable de tous les aspects significatifs de cette réforme, tout en étant conscient du temps nécessaire à sa compréhension, du niveau d'incertitude plus élevé qu'à l'ordinaire de ces estimations et des ajustements probablement nécessaires qui en découleront.

### Pour aller plus loin



Accédez au [Public Statement de l'ESMA](#)

- La qualité des informations en annexe sera cruciale : les informations devront être particulièrement transparentes, détaillées et spécifiques en décrivant plus précisément les zones d'estimation ou de jugement et les zones d'incertitudes.
- Les ajustements ultérieurs devraient en principe être considérés comme des changements d'estimation, sauf cas d'erreur manifeste.

Nous vous rappelons également notre publication destinée aux préparateurs IFRS sous forme de Q&A.



Accédez au [Q&A](#)

Pour plus d'informations sur cette réforme vous pouvez également consulter le site de KPMG US qui lui est dédié.



Consultez toutes nos ressources sur le [site de KPMG US](#)

---

### Assurance : nos modèles d'états financiers selon IFRS 17 et IFRS 9 sont d'ores et déjà disponibles

Ce nouveau guide dans la série des « *Illustrative disclosures* » est destiné aux assureurs. Il vous aidera à préparer vos états financiers selon les nouvelles normes IFRS 17 et IFRS 9, applicables à compter du 1er janvier 2021, sous réserve de leur approbation par l'Union Européenne dans ce délai.

### Pour aller plus loin



Téléchargez le Guide to [annual financial statements -Illustrative disclosures](#).

---

### Assurance : les premières discussions du groupe de transition vers IFRS 17

La nouvelle norme sur les contrats d'assurance soulève d'ores et déjà un certain nombre de questions de mise en oeuvre. L'IASB a mis en place un TRG (groupe de transition) dont la première réunion s'est tenu il y a quelques jours. Notre nouvelle e-news résume et commente ses discussions.

### Pour aller plus loin



Visualisez notre e-news [Insurance – Transition to IFRS 17](#).

---

### Banque : notre newsletter trimestrielle

Notre newsletter trimestrielle fait le point sur les développements IFRS qui impactent les banques et analyse également les implications comptables des exigences réglementaires les concernant. Il y est notamment question de la réforme du LIBOR.

### Pour aller plus loin



Accédez à notre [newsletter trimestrielle](#).

---

## Avantages post-emploi : l'IASB publie des amendements de clarification à IAS 19

L'IASB vient de publier des amendements à IAS 19, la norme relative aux avantages du personnel.

Dans l'article ci-contre, KPMG détaille pour vous le contenu de ces différents amendements.

Ils seront applicables de façon obligatoire à compter du 1er janvier 2019, sous réserve de leur approbation par l'Union Européenne dans ce délai.

## Pour aller plus loin



Accédez à notre [Article](#) pour en savoir plus.

---

### KPMG vous accompagne :

Pour vous abonner à nos deux newsletters [On en parle](#) sur [l'actualité comptable des sociétés françaises](#) et [l'actualité réglementaire des sociétés cotées](#), [cliquez ici](#).

Pour une vue d'ensemble de notre bibliothèque de publications sur les IFRS : [cliquez ici](#).

Pour écouter Les Matinales de KPMG - une émission de radio pour décrypter l'essentiel de l'actualité comptable et financière en 20 minutes chrono : [rendez-vous à tout moment sur Radio KPMG](#).

---

[kpmg.fr/mediasocial](http://kpmg.fr/mediasocial)



Énoncé en matière de confidentialité | Mentions légales

Espace abonnés :  
[Abonner une relation professionnelle](#)  
[Changer ou mettre à jour vos coordonnées](#)  
[Se désabonner d'IFRS en Bref](#)

Politique de protection des données nominatives  
Loi du 6 janvier 1978 modifiée "[Informatique et Libertés](#)"

Pour exercer vos droits nous contacter par e-mail : [fr-marketing@kpmg.fr](mailto:fr-marketing@kpmg.fr).

Le copyright des publications originales appartient à KPMG IFRG Limited et KPMG IFRG Limited conserve tous les droits relatifs aux publications originales.

© 2018 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en France, membre du réseau KPMG de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés.

[KPMG Online Privacy Statement and Disclaimer](#)